



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
91/2022
OBJET : FESTIVAL FOOTBALL AR MOR 2022**

Le Maire de la Commune de Plougonvelin ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 07 janvier 1983 ;

Vu les articles L2211.1 et suivants du code général des collectivités territoriales

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, 110-2, 411-5, L411-6, 411-8, 411-25, 417-1, 417-9, 417-10, 417-11 et 417-12 ;

Vu les arrêtés interministériels du 22/10/1963 modifiés et du 24/11/67 relatifs à la signalisation routière ;

Vu la circulaire de Mr Le Ministre de l'Intérieur N° 188 du 07/04/67 ;

Vu la demande présentée par le comité d'organisation du Festival d'Armor en date du 09/03/2022 ;

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement et de réguler la circulation en sens unique rue de Kervezennoc dans le sens D85-rue des quatre vents les 4,5 et 6 Juin 2022 pour permettre aux secours d'accéder rapidement au site (Axe Rouge) ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Autorise l'ouverture de la manifestation sportive FOOT AR MOR

les 4,5 et 6 Juin 2022 au complexe sportif, rue du stade, dans les conditions conformes au dossier de sécurité déposé par l'organisateur

ARTICLE 2 CIRCULATION : la circulation se fera en sens unique rue de Kervezennoc, dans le sens D85-rue des quatre vents, les 4,5, et 6 Juin 2022, à l'occasion du Festival de Football d'Armor.

ARTICLE 3 : ARRETS ET STATIONNEMENTS : l'arrêt et le stationnement seront interdits et considérés comme gênants rue de Kervezennoc les 4,5, et 6 Juin 2022, à l'occasion du Festival de Football d'Armor.

ARTICLE 4 : SIGNALETIQUE une signalisation temporaire adéquate sera mise en place par l'organisateur sous le contrôle des services techniques municipaux pour permettre l'application des présentes dispositions

ARTICLE 5: la directrice générale des services, le pétitionnaire, la police municipale et la gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté

Fait à Plougonvelin le 27/04/2022

Le Maire, Bertrand Audren

